

Grille de cotisation

2024

En adhérent au syndicat France générosités, les membres doivent régler une cotisation pour France générosités ainsi qu'une contribution à son fonds de dotation l'Institut pour le Développement des Générosités et une contribution à l'Ecole de la générosité.

France générosités (FG)

N°SIRET : 49791837500047

France générosités est le syndicat français des associations et fondations qui font appel à la générosité du public. France générosités valorise le secteur, défend les intérêts de ses membres et soutient le développement de la générosité.

De façon concrète, France générosités :

- ▶ Représente le secteur auprès des pouvoirs publics, des médias et des partenaires privés.
- ▶ Informe et forme les publics concernés sur les aspects juridiques et fiscaux de la collecte.
- ▶ Assure un travail de veille, d'expertise et d'information.
- ▶ Accompagne et soutient ses adhérents dans leur stratégie de collecte.
- ▶ Réalise des études marketing et juridiques.
- ▶ Mutualise certains services.

Appel des cotisations FG : première semaine de janvier

L'Institut pour le Développement des Générosités (IDG)

N°SIRET : 51916735700010

L'Institut pour le Développement des Générosités a été créé à l'initiative des membres de France générosités pour promouvoir la générosité et la culture du don en France.

La contribution à cet Institut permet de financer chaque année toutes les actions de sensibilisation, de développement et de promotion de la générosité. Dans le cadre du nouveau plan stratégique 2023-2028 voté à l'unanimité lors de la dernière Assemblée générale, l'IDG poursuivra ses actions tournées vers le grand public en confortant notamment la plateforme de référence infodon.fr ; en développement d'un dispositif d'engagement des membres et en développement de l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes.

L'Ecole de la générosité (EDG)

N°SIRET : 791 094 261 00025

Afin de répondre à cet objectif de développement de l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes, France générosités accompagne le déploiement de L'Ecole de la générosité, association qui a pour objet de sensibiliser les citoyens, et en particulier les jeunes en milieu scolaire, à la générosité et à l'action philanthropique. Pour soutenir ce projet, la levée d'une contribution supplémentaire à l'Institut du développement des générosités pour contribuer au financement de L'Ecole a été mise en place en 2024.

Appel à contribution à l'IDG et à l'Ecole de la générosité : première semaine de juillet

Grille de cotisations 2024

Montant des ressources privées	Cotisation FG Montant (en €) * (Facturation janvier)	Contribution IDG Montant (en €) ** (Facturation juillet)	Contribution EDG (Facturation juillet)	Total annuel
Jusqu'à 1 M€	652,65 €	326,32 €	200,00 €	1 178,97 €
Entre 1 et 2 M€	1 067,55 €	533,77 €	200,00 €	1 801,32 €
Entre 2 et 4 M€	1 778,46 €	889,23 €	200,00 €	2 867,69 €
Entre 4 et 8 M€	2 607,10 €	1 303,55 €	750,00 €	4 660,65 €
Entre 8 et 16 M€	4 741,03 €	2 370,51 €	750,00 €	7 861,54 €
Entre 16 et 32 M€	6 400,62 €	3 200,31 €	750,00 €	10 350,93 €
Entre 32 et 64 M€	8 890,01 €	4 445,00 €	2 000,00 €	15 335,01 €
Entre 64 et 100 M€	10 054,49€	5 027,25 €	2 000,00 €	17 081,74 €
Supérieur à 100M€	11 852,56 €	5 926,28 €	2 000,00 €	19 778,84 €

* Montant des ressources privées année N-2 : produits issus de la générosité du public et autres fonds privés. (**Article 8 des Statuts et Article 24 du Règlement Intérieur**)

** Montant correspondant à 50% de la cotisation France générosités.